COMMUNIQUE DE PRESSE de SYLVIANE NOEL

Sénatrice de la Haute-Savoie

La Roche-sur-Foron, 6 novembre 2026

Taxe d'aménagement : après trois ans de mobilisation de Sylviane Noël, le Gouvernement envisage enfin un retour en arrière

Depuis trois ans, Sylviane Noël se bat contre les conséquences de la réforme de la taxe d'aménagement, qui prive les collectivités de recettes essentielles et fragilise les CAUE. Après de nombreuses interventions auprès des gouvernements successifs, ses alertes semblent enfin entendues : un retour à l'ancien dispositif est désormais envisagé. Une première avancée que la sénatrice entend concrétiser lors de l'examen du budget 2027 au Sénat.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme en 2022, le transfert de la gestion de la taxe d'aménagement à la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et le report de son exigibilité à l'achèvement des travaux ont provoqué d'importants dysfonctionnements, privant les communes et les départements de recettes essentielles et mettant gravement en difficulté les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

Une situation que la Sénatrice Sylviane Noël dénonce sans relâche depuis 2023. Dès l'examen du budget pour l'année 2024, elle avait fait adopter au Sénat un amendement visant à rétablir l'ancien calendrier de perception de cette taxe. Elle avait ensuite déposé, en janvier 2024, une proposition de loi poursuivant le même objectif.

Depuis, l'intéressée n'a cessé de multiplier les initiatives parlementaires, à travers de nouveaux amendements budgétaires, plusieurs questions orales au Gouvernement, des courriers aux ministres concernés et, plus récemment, une nouvelle interpellation du Premier ministre le 14 octobre dernier.

En juin 2026, elle avait notamment dénoncé publiquement, dans l'hémicycle du Sénat, l'absence d'amélioration de la situation, en s'appuyant sur les remontées des communes de Haute-Savoie qu'elle avait personnellement sollicitées.

Les démarches engagées semblent enfin trouver un écho auprès du Gouvernement !Les 19 et 27 octobre derniers, le Ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel, a annoncé avoir demandé à la DGFiP d'étudier les conséquences d'un retour à l'ancien calendrier d'exigibilité. Un rapport de l'Inspection générale des finances est également attendu à la mi-novembre pour établir les causes de la chute des recettes. Le Gouvernement envisage par ailleurs un mécanisme d'avances pour les collectivités dont les créances n'auraient pas été apurées d'ici la fin de l'année.

Trois ans. C'est la durée depuis laquelle la Sénatrice alerte les gouvernements successifs sur les conséquences catastrophiques de cette réforme. Pendant tout ce temps, les communes ont été contraintes de supporter des pertes de recettes considérables, tandis que les CAUE voyaient leur avenir directement menacé.

Elle se réjouit qu'un retour en arrière soit enfin sérieusement envisagé. Mais il ne faudrait pas que cette nouvelle annonce reste sans suite : les collectivités attendent désormais des décisions et surtout des résultats concrets souligne-t-elle.

Contact presse :

Pierre VATTARD – Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL - 04 50 25 18 13 – p.vattard@sylvianenoel.fr
Permanence parlementaire de Sylviane Noel – 16, place de l'Hôtel de Ville – 74 800 LA Roche-sur-Foron
www.sylvianenoel.fr

La Sénatrice entend poursuivre pleinement le travail engagé à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 2027 au Sénat, afin d'obtenir le rétablissement d'un dispositif de recouvrement fiable, lisible et prévisible, mais également des réponses immédiates aux difficultés financières rencontrées par les collectivités et les CAUE.

Les élus locaux ne demandent rien d'autre que de pouvoir percevoir les recettes qui leur sont dues. Il est grand temps de mettre un terme à cette situation et de redonner aux communes les moyens de préparer sereinement leurs budgets et leurs investissements. Elle les assure de sa pleine mobilisation jusqu'à ce qu'une solution durable soit apportée.

Contact presse :

Pierre VATTARD – Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL - 04 50 25 18 13 – p.vattard@sylvianenoel.fr
Permanence parlementaire de Sylviane Noel – 16, place de l'Hôtel de Ville – 74 800 LA Roche-sur-Foron
www.sylvianenoel.fr